

* Bretagne VTT *

COTISATIONS 2023

1. L'adhésion au club Bretagne VTT

L'adhésion à l'association "Bretagne VTT" est de **11,50 €**.

Auquel vous ajouterez votre choix d'assurance suivant (obligatoire pour rouler)

2. Choix de l'assurance

Choisissez votre formule d'assurance et entourez votre sélection dans le tableau ci-dessous.

Le prix indiqué est le total à payer, celui-ci inclus :

- L'adhésion à la FFVélo (licence)
- L'assurance (pour la formule choisie)

LICENCES	CATÉGORIES	COTISATION FÉDÉRALE	MINI-BRAQUET <small>Responsabilité civile + Défense recours</small>		PETIT-BRAQUET <small>Mini-braquet + Accident corporel et rapatriement</small>		GRAND-BRAQUET <small>Petit braquet + Dommages au vélo</small>		OPTION REVUE <small>11 numéros par an</small>
			Assurance	Total	Assurance	Total	Assurance	Total	
VÉLO-BALADE <small>Sans certificat médical</small>	École française de vélo (- 18 ans)	13,00 €	—	—	Offert	13,00 €	50,00 €	63,00 €	+ 28,00 €
	Adultes	29,50 €	20,00 €	49,50 €	22,00 €	51,50 €	72,00 €	101,50 €	
VÉLO-RANDO <small>Certificat médical cyclo</small>	Jeunes moins de 18 ans	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
	Jeunes de 18 à 25 ans	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
VÉLO-SPORT <small>Certificat médical compétition</small>	Familles :								
	- 1 ^{er} adulte	29,50 €	20,00 €	49,50 €	22,00 €	51,50 €	72,00 €	101,50 €	
	- 2 ^e adulte	14,00 €	20,00 €	34,00 €	22,00 €	36,00 €	72,00 €	86,00 €	
	- Jeunes de 18 à 25 ans	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
	- Jeunes moins de 18 ans	7,50 €	10,00 €	17,50 €	11,00 €	18,50 €	61,00 €	68,50 €	
	- Enfant 6 ans et moins		Offert				50,00 €	50,00 €	

LA LICENCE FIN DE SAISON 2021 À partir du 1er septembre, toute personne désirant adhérer pour la première fois à la Fédération ou tout licencié n'ayant pas renouvelé sa licence depuis plus de 5 ans bénéficiera d'une licence valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante au tarif de la saison en cours.

3. Vos coordonnées

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

N° de téléphone fixe : N° mobile :

Email :

Acceptez vous d'être averti exclusivement par email des activités du club ? [Oui] [Non]

Avez vous le niveau Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ? [Oui] [Non]

4. Envoi

Merci de retourner les pièces suivantes à l'adresse indiquée ci-dessous :

- ce formulaire (1^{ère} page uniquement)
- votre chèque libellé à l'ordre de Bretagne VTT (pour l'option revue pensez à ajouter 28€ au total entouré dans le tableau)
- pour les nouveaux adhérents uniquement : un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT

Henry CHAUMEIL (trésorier de Bretagne VTT)
1 Rue du Moulin d'Olivet - 35760 SAINT GREGOIRE

LA LICENCE FIN DE SAISON 2021 À partir du 1er septembre, toute personne désirant adhérer pour la première fois à la Fédération ou tout licencié n'ayant pas renouvelé sa licence depuis plus de 5 ans bénéficiera d'une licence valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante au tarif de la saison en cours.

Explications complémentaires (cette page n'est pas à renvoyer):

La cotisation au club Bretagne VTT comprend:

- L'adhésion à l'association "**Bretagne VTT**", qui est de **11,50 €**. Cette somme versée à l'association permet à celle-ci de fonctionner (calendriers, photocopies, timbres, location de salle pour les réunions ...).
- L'adhésion à la Fédération Française de CycloTourisme (**FFVélo**), à laquelle notre club est affilié. Le montant de cette adhésion varie selon l'âge (jeune/adulte), le nombre de personnes d'une même famille, et si l'on choisit de s'abonner à la revue "Cyclotourisme" ou non.
- L'**assurance**, qui vous permet de pratiquer le VTT en toute sérénité. Trois formules d'assurance sont proposées, offrant une couverture plus ou moins large des risques liés à la pratique du VTT: mini braquet, petit braquet et grand braquet.
- Exemple de décomposition du tarif pour un adulte avec assurance petit-braquet (majorité des cas):

11,50€ (Bretagne VTT) + 51,50€ (ass.petit-braquet) = 63€

ASSURANCES - GARANTIES	MINI-BRAQUET	PETIT-BRAQUET	GRAND-BRAQUET ⁽¹⁾
Responsabilité civile - Défense pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise
Décès accidentel	Non acquise	5 000 €	15 000 €
Décès ACV / AVC ⁽²⁾ - En l'absence du test à l'effort de moins de deux ans ⁽³⁾ - En présence du test à l'effort de moins de deux ans ⁽³⁾	Non acquise Non acquise	1 500 € 3 000 €	2 500 € 7 500 €
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5 %.	Non acquise	30 000 € versés en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %	60 000 € versés en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %
Rapatriement	Non acquise	Acquise	Acquise
Domages (indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) - Dommage casque - Cardio-fréquencemètre (à fonction exclusive) - Équipements vestimentaires - GPS (à l'exclusion du smartphone) - Domages au vélo y compris catastrophes naturelles	Non acquise	80 € 100 € Non acquise Non acquise Non acquise	80 € 100 € 160 € 300 € 1 500 €
			Franchise / / 30 € 30 € 100 €

Les nouveaux adhérents sont tenus de fournir, lors de leur inscription, un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT. Les autres remplissent le questionnaire qs-sport.